****

**REGLEMENT**

**Article 1**

Créé à l’initiative de Brunhild Ferrari, le « PRIX PRESQUE RIEN » organisé par l’association « PRESQUE RIEN» est biennal.

**Article 2**

Le « PRIX PRESQUE RIEN » est attribué à l’auteur d’une composition artistique, s’inspirant et utilisant des sons provenant des archives analogiques de Luc Ferrari. Une collection de fichiers sons mis à disposition peuvent être écoutés sur le site www.lucferrari.org. Pour en obtenir l’usage veuillez en faire la demande à l’adresse brunhild.ferrari@orange.fr en spécifiant dans l’objet de votre mail : Prix PRESQUE RIEN 3.

Par ailleurs, il est demandé au candidat une contribution sous forme de frais l’inscription de 25 Euro à verser sur le compte PayPal indiqué sur le site lucferrari.org à la page « association & contact »

Il n’y a pas de frais l’inscription à la participation pour les membres cotisants à l’Association PRESQUE RIEN.

Le « PRIX PRESQUE RIEN » est ouvert aux créateurs sans limitation d’âge ni de nationalité.

Pour l’œuvre concurrente, ce règlement ne prévoit pas de restriction ni dans sa durée ni dans sa destination, ni dans l’utilisation des sons issus des archives de Luc Ferrari.

**Article 3**

Le « PRIX PRESQUE RIEN » est doté d’une récompense d’un montant de 1.000 euros qui sera remis au lauréat au plus tard le 15 décembre 2015.

**Article 4**

Le jury est composé de personnalités qualifiées du monde de la musique.

Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 5**

La date limite de réception des œuvres est le 30 septembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats devront envoyer avec leur œuvre, un dossier comprenant un curriculum vitae et une lettre de présentation détaillée de l’œuvre.

Pour les sons de Luc Ferrari, ils devront en mentionner l’origine.

**Article 6**

Une convention sera établie entre le lauréat et l’association « PRESQUE RIEN »

Le lauréat accepte que son œuvre puisse être reproduit en extrait ou en totalité, sur le site [www.lucferrari.org](http://www.lucferrari.org).

Avec l’accord des postulants, ce site mentionnera également le nom de tous ceux ayant répondu par l’envoi d’un dossier à l’ « Appel aux compositeurs de musique et d’autres formes artistiques».

« PRESQUE RIEN » se réserve le droit de faire diffuser, dans la mesure du possible, l’œuvre lauréate en concert ainsi que sur tous les médias susceptibles de le faire. Cette clause peut s’appliquer aussi aux œuvres ou extraits des œuvres non lauréates.

Lors de toute programmation des œuvres par les postulants et le lauréat, le texte du programme devra mentionner le nom de Luc Ferrari et faire état de l’origine des sons utilisés et mis à leur disposition par « PRESQUE RIEN ».

La documentation associée suivra la même obligation.

**Article 7**

L’envoi d’un dossier implique de la part des candidats l’acceptation entière du présent règlement.

°°°